



# AVIS DE COURSE 26 et 27 juin 2010

## 1. REGLES

La régata sera régie par :

- 1.1. les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile*, incluant l'annexe B,
- 1.2. les prescriptions nationales s'appliquant aux concurrents étrangers précisées en annexe "Prescriptions" si nécessaire,
- 1.3. les règlements fédéraux.
- 1.4. En cas de traduction de cet avis de course, le texte français prévaudra.

## 2. PUBLICITE

En application de la Régulation 20 de l'ISAF (Code de Publicité), telle que modifiée par le règlement de publicité de la F.F.Voile, les bateaux peuvent être tenus de porter la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.

## 3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

3.1.1. La régata est ouverte à tous les bateaux des classes **F18** et **C1**

3.1.2. Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire en complétant le formulaire joint et en l'envoyant accompagné des frais d'inscription requis, au [Yacht Club Toulon] au plus tard le **samedi 26 Juin**.

3.1.3. Les concurrents (chaque membre de l'équipage) résidant en France doivent présenter au moment de leur inscription :

- leur licence FFVoile valide portant le cachet médical et accompagnée d'une autorisation parentale pour les mineurs
- si nécessaire, la fiche de surclassement dûment complétée
- si nécessaire, l'autorisation de port de publicité
- le certificat de jauge ou de conformité

Les concurrents étrangers non licenciés en France devront justifier de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de l'ISAF.

## 4. DROITS A PAYER

Les droits requis comprennent la soirée coureur du 26 et le panier repas du 27 sont :

**Toutes classes double : 90 €par bateau**

**Toutes classes solitaire : 70 €par bateau**

## 5. PROGRAMME

5.1. Confirmation d'inscription :

**Samedi 26 de 9 h 00 à 12 h 30**

5.2. Jauge et contrôle :

**Samedi 26 de 9 h 00 à 12 h 30**

5.3. Jours de course :



**Samedi 26 Juin** : Briefing des équipages **12 heures** - **Premier signal d'avertissement à 14 heures.**

**Dimanche 27 juin** : Briefing des équipages 9 h 30 - Premier signal d'avertissement à 10 h 30.

#### **5.4. Programme à terre :**

Samedi 26 juin : apéritif – repas coureurs.

Dimanche 27 : remise des prix et apéritif de départ.

### **6. JAUGE**

Les opérations préalables de jauge se dérouleront du **Samedi 26 à 9 h 00 à 12h30, lieu Yacht Club Toulon.**

#### **Matériel de sécurité obligatoire :**

Une ligne de remorquage d'au moins 10m

Un signal lumineux de type ( flash light ...)

### **7. INSTRUCTIONS DE COURSE**

Les instructions de course et les annexes éventuelles seront :

- disponibles à la confirmation des inscriptions le **Samedi 26 juin**
- affichées selon la Prescription Fédérale

### **8. LES PARCOURS**

Les parcours à effectuer sont les suivants : **de type raid du cap Sicié aux îles d'Hyères**

### **9. SYSTEME DE PENALITE**

La règle 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

### **10. CLASSEMENT**

**10.1.** Le nombre de courses devant être validées pour constituer une série est de : 1 raid ou 2 courses en rade.

**10.2.** Système en temps de l'Annexe A.

### **11. COMMUNICATION RADIO**

Excepté en cas d'urgence, un bateau ne doit ni effectuer de transmission radio pendant qu'il est en course ni recevoir de communications radio qui ne soient pas recevables par tous les bateaux. Cette restriction s'applique également aux téléphones portables.

### **12. REMISE DES PRIX**

La remise des prix aura lieu dès la publication du Palmarès le dimanche 27 juin à partir de 16 heures 30.

### **13. DECHARGE DE RESPONSABILITE**

Les concurrents participent à la régata entièrement à leurs propres risques. La décision de participer à une course ou de rester en course relève de leur seule responsabilité.

L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité, en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre de la régata, aussi bien avant, pendant, qu'après la régata.



#### **14. ASSURANCE**

Les concurrents étrangers non licenciés FFVoile devront justifier d'une assurance valide en responsabilité civile avec une couverture d'un montant minimal de 1,5 million d'Euros.

#### **15. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES**

Pour les informations, pratiques (hébergement ...) voir le site internet du yacht club de Toulon [www.yctoulon.fr](http://www.yctoulon.fr)